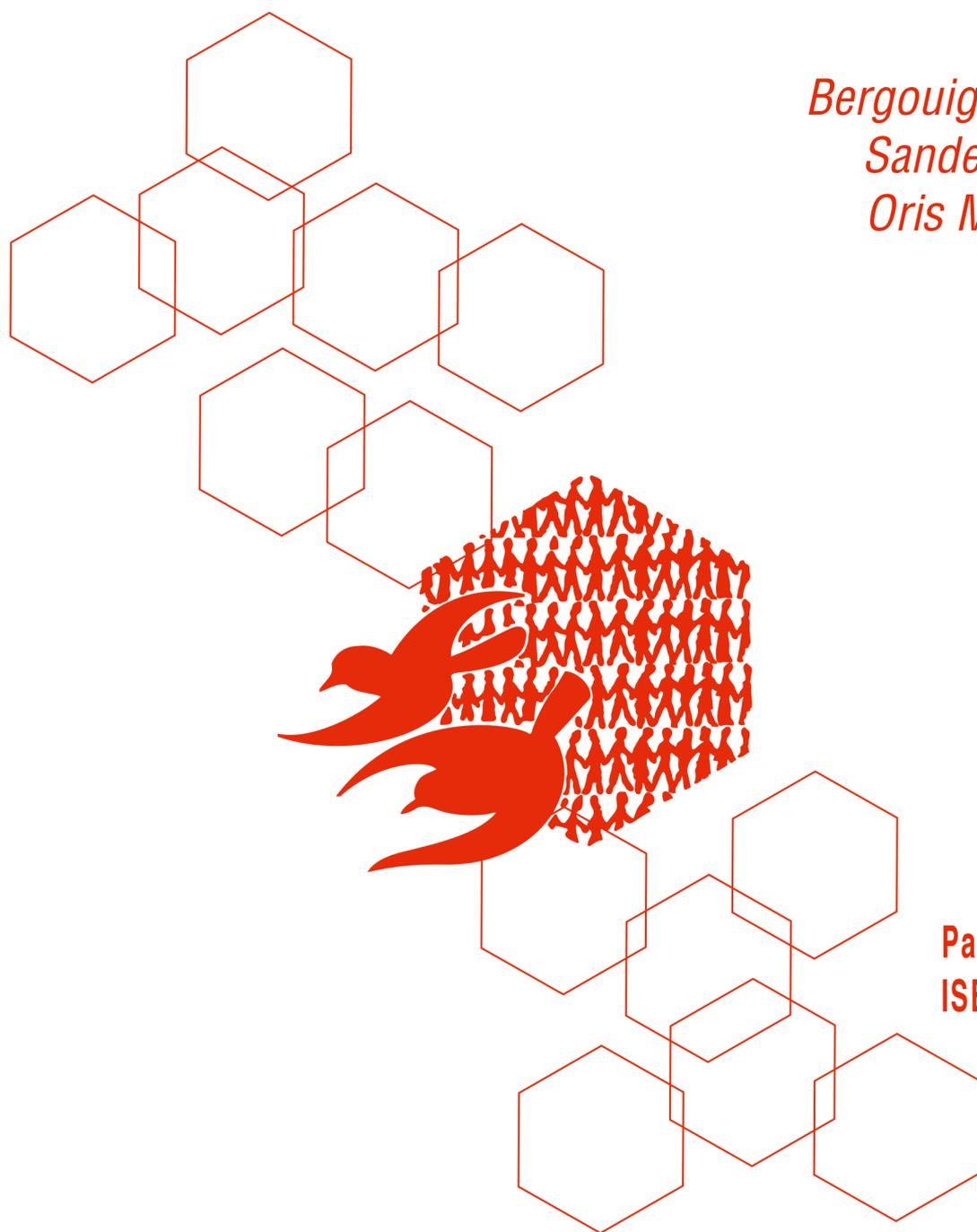


Quand le vieillissement change la donne : enjeux démographiques, politiques et socioéconomiques

*Bergouignan Christophe,
Sanderson Jean-Paul,
Oris Michel (éditeurs)*



Paris, 2020
ISBN 978-2-901107-03-3

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
AIDELF – 9, cours des Humanités - CS 50004 – 93322 Aubervilliers Cedex (France) – <http://www.aidelf.org>

Quand le vieillissement change la donne : enjeux démographiques, politiques et socioéconomiques

Édité par Christophe Bergouignan, Jean-Paul Sanderson et Michel Oris
2020

Jean-Paul Sanderson, Christophe Bergouignan, Michel Oris	3
Quand le vieillissement change la donne : enjeux démographiques, politiques et socioéconomiques	
Claude-Michel Loriaux	5
Quand le vieillissement démographique bouleverse la vie des citoyens et perturbe l'organisation de nos sociétés : petite histoire d'un combat personnel pour une vieillesse (re)valorisée	
Maria João Guardado Moreira, Vitor Pinheira	29
Le développement de politiques publiques municipales pour un vieillissement actif	
Jean-Luc Guyot, Grégoire Lits, Jacques Marquet	43
La prospective du bien vieillir : examen critique d'un exercice wallon	
Claude-Michel Loriaux, André Lambert, Louis Lohlé-Tart	61
Politiques de la vieillesse et politiques du vieillissement : le grand écart ?	
Willy Adrien Yakam, Yves Carrière, Thomas Legrand	75
Vulnérabilité des personnes âgées au Cameroun : formes et facteurs	
Marcel Nkoma	95
Pension vieillesse et pauvreté des personnes âgées au Cameroun	
Bilampo Gnoumou Thiombiano, Jean-François Kobiane, Noufou Savadogo	111
Vieillesse au Burkina Faso, les femmes sont-elles plus vulnérables que les hommes ?	
Maria Cristina Sousa Gomes, João Lourenço Marques, Inês Castro Sá	131
Vieillissement et difficultés : peut-on différencier, au niveau local, les difficultés exprimées par les personnes âgées au Portugal en 2011 ?	
Marie-Noëlle Duquenne, Stamatina Kaklamani, Dimitris Karkanis	147
Compréhension et mesure du vieillissement dans les zones rurales en Grèce : un processus complexe et pluriel	
Virginie Dejoux	167
La mobilité quotidienne des personnes âgées en France	
Armelle Klein, Frédéric Sandron	175
Attitudes et opinions des personnes âgées face aux nouvelles technologies. Résultats d'une enquête à La Réunion	

Pension vieillesse et pauvreté des personnes âgées au Cameroun

NKOMA Marcel*

■ Résumé

Les problématiques liées à la protection sociale et notamment, au système de retraite constituent des questions centrales face au vieillissement démographique. Au Cameroun, les personnes âgées représentent 5,5 % de la population totale estimée à près de 21,6 millions d'habitants en 2014. En 2011, 12,5 % de la population âgée de 60 et plus recevait une pension de vieillesse (ILO, 2014). Les régimes de retraite au Cameroun se traduisent par une faible couverture et un faible niveau des pensions, constituant un élément d'explication quant à la pauvreté des personnes âgées. Autrement dit, Comment expliquer que malgré les pensions dont sont bénéficiaires certaines personnes âgées, plusieurs d'entre elles se retrouvent toujours en situation de précarité ? En d'autres termes, quels sont les facteurs qui favorisent la pauvreté chez les pensionnés camerounais ? Pour répondre à cette question nous mobilisons les données de l'Enquête Camerounaise auprès des Ménages de 2014 et menons une analyse aux niveaux bivarié et multivarié. Il ressort des analyses que les variables cruciales à l'explication de la pauvreté des retraités sont le milieu de résidence, le régime de retraite de la CNPS et la maladie. Tout d'abord, nous présenterons le cadre théorique de l'étude ensuite les aspects méthodologiques. Puis, nous examinerons comment les différentes caractéristiques résidentielles, économiques et démographiques peuvent être des facteurs explicatifs de la pauvreté chez les personnes âgées pensionnées.

Mots-clés : pauvreté des personnes âgées, pension retraite, Cameroun.

■ Abstract

In Cameroon, elderly persons represent 5.5% of the total population estimated at about 21.6 million inhabitants in 2014. With the number and proportion of older persons growing faster than any other age group, and in an increasing range of countries, there are concerns about the capacities of societies to address the challenges associated with this demographic shift. One of these challenges is development of pension systems among old age. In 2011, 12.5% of the population aged 60 and above received old age pension. The pension schemes in Cameroon result in low coverage and low pension levels, providing an explanation for the poverty of the elderly. In other words, how to explain that despite the pensions received by old age, many of them is found therein in precariousness? what are the factors that promotes poverty among elderly persons covered by a pension system.? To answer this question, we mobilized data from the 2014 Cameroon housing survey and carried a bivariate and multivariate analysis. Overall, analyses suggest that the key variables in explaining the poverty of retired pensioners are the area of residence, the CNPS pension and the illness. Firstly, we are going to present the theoretical framework of the study and after the methodology aspect. Then, we will examine how different residential,

* Démographe, Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire-Cameroun.

economic and demographic characteristics can be factors explaining poverty among elderly persons covered by a pension system.

Keywords : poverty among older persons, pension scheme, Cameroon.

Introduction

Le vieillissement de la population est un phénomène que nous ne pouvons plus ignorer. D'ici 2050, il y aura près de 2 milliards de personnes de plus de 60 ans dans le monde, dont près de 80 % vivront dans des pays en développement, Bien que moins problématique actuellement que pour les autres régions du monde, l'Afrique vieillira aussi (UNFPA, 2012). Comme ailleurs, les plus de 60 ans – et surtout les plus de 80 ans – représentent le groupe démographique le plus dynamique du continent africain, avec une augmentation de 50 % du nombre de personnes âgées entre 2000 et 2015, un chiffre qui aura quintuplé d'ici 2050. Avec une population particulièrement jeune et assez largement rurale, l'Afrique ne connaît pas encore la pression du vieillissement. Seule l'Afrique du nord devrait entrer d'ici une quinzaine d'années dans une phase de vieillissement rapide du fait de l'allongement de l'espérance de vie et de la baisse de la fécondité.

Avec le nombre et la proportion de personnes âgées qui croissent plus vite que tout autre groupe d'âge dans un nombre croissant de pays, on s'inquiète des capacités des sociétés à relever les défis associés à ce changement démographique. L'un de ces défis est le développement des systèmes de retraite en faveur des personnes âgées (Gbongué *et al.*, 2015). Les pensions de vieillesse représentent la forme de protection sociale la plus répandue dans le monde et constituent un volet essentiel de l'Objectif de développement durable (ODD) 1.3, qui appelle notamment les pays à mettre en place des systèmes de protection sociale pour tous, y compris des socles adaptés au contexte national, afin de réduire et de lutter contre la pauvreté. À l'échelle mondiale, 68 % des personnes ayant atteint l'âge de départ à la retraite perçoivent une pension, contributive ou non contributive (OIT, 2017). Cette protection varie fortement d'une région à l'autre : le taux de couverture avoisine 100 % dans les pays à revenu élevé, mais n'est que de 22,7 % en Afrique subsaharienne et de 23,6 % en Asie du Sud. Dans de nombreux pays en développement, une importante proportion de personnes âgées reste fortement tributaire de dispositifs de soutien familial (OIT, 2017). La sécurité sociale n'est pas, sauf exception, populaire. Sa faible extension reflète l'importance du monde rural, mais aussi la faiblesse de l'administration et de l'économie.

Au Cameroun, les personnes âgées représentent 5,5 % de la population totale estimée à près de 21,6 millions d'habitants en 2014. Leur effectif a presque doublé en 29 ans et le taux d'accroissement annuel moyen du nombre de personnes âgées a été de 2,3 % au cours de cette période. Les régimes de retraite Camerounais sont organisés selon le principe bismarckien de retraite contributive. Cette retraite par répartition (dans lesquels les cotisations des actifs servent à financer les pensions des retraités), conduira inévitablement à des cotisations obligatoires pour financer les pensions et au relèvement de l'âge d'ouverture des droits à pension (République du Cameroun, 2009, Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, 2013). En 2011, 12,5 % de la population âgée de 60 et plus recevaient une pension de vieillesse (ILO, 2014). Ledit système de pension qui se traduit par une faible couverture, l'inégalité de couverture et

le faible niveau des pensions constituent des éléments d'explication quant à la pauvreté des personnes âgées (Kemeze, 2011). Près de 14 % des personnes âgées bénéficiaires d'une pension retraite sont pauvres, bien que le taux de pauvreté ait reculé légèrement ces dernières années passant de 39,9 % en 2007 à 37,5 % en 2014. (INS, 2015). Cela peut se comprendre dans la mesure où, la sécurité sociale, qui amène en général une réduction des inégalités, « *peut aussi être considérée comme un facteur de différenciation sociale, et est souvent tenue pour telle en Afrique* » (Mouton, 1974).

Un certain nombre d'études ont analysé les faiblesses du système de retraite au Cameroun par rapport au taux de couverture, à la taille du secteur informel et aux déséquilibres financiers du système (Motazé, 2008, Kemeze, 2011). Cependant, il n'existe pas d'études portant sur l'influence de la sécurité sociale sur la pauvreté des personnes âgées, notamment celles couvertes par un système de retraite. Cet article veut apporter une contribution dans ce sens.

Autrement dit, il s'agira de comprendre :

Comment expliquer la situation de précarité à laquelle se retrouvent toujours certains retraités pensionnés ? En d'autres termes, quels sont les facteurs qui favorisent la pauvreté chez les pensionnés camerounais ?

Pour y arriver, nous mobilisons les données de l'enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM) réalisée en 2014 au Cameroun.

Dans cet article nous nous proposons de :

- Déterminer le niveau de pauvreté chez les personnes âgées couvertes par un système de retraite ;
- Identifier les facteurs qui expliquent la pauvreté des pensionnés et les hiérarchiser selon leurs pouvoirs explicatifs respectifs ;
- Ressortir les mécanismes à travers lesquels ses facteurs permettent d'expliquer la précarité chez les personnes âgées bénéficiaires d'une pension retraite.

Notre article se structure en trois parties. La première présente une synthèse de la littérature sur les systèmes de retraites notamment en Afrique. La seconde a trait aux aspects méthodologiques. Enfin, la dernière partie est consacrée aux résultats des analyses et la conclusion.

Revue de la littérature

Globalement, deux situations se présentent dans le monde : le principe par répartition et le principe par capitalisation.

Le *principe de la répartition* est fondé sur la solidarité entre générations. Les actifs supportent les coûts de pension des générations précédentes, actuellement en retraite. Le mode de calcul des cotisations comme des droits de pension, varie d'une caisse à l'autre. (Cherkaoui, M., 2009).

Une caisse de retraite par *capitalisation* ou fonds de pension est définie par l'association de trois activités : (i) la cotisation ; (ii) l'investissement, et la (iii) prestation.

À côté de ces principes fondateurs, il existe des principes tout aussi importants, comme par exemple le principe de l'universalité des pensions ou le principe de la relativité des pensions par rapport au service.

En 1994, la Banque mondiale (Holzmann, 2000) énonce pour la première fois une théorie des pensions fondée sur trois piliers. Elle est construite à partir du présupposé que le vieillissement de la population rendra impossible le financement, au sein de la sécurité sociale, des régimes légaux de pension basés sur le principe de la répartition. Le rapport propose ainsi de développer « trois piliers » pour la retraite : un système public obligatoire minimal, ayant pour principal objectif de réduire la pauvreté des personnes âgées ; un système d'épargne obligatoire, géré de façon privée ; l'épargne volontaire et individuelle, qui constituerait l'essentiel du système.

L'Afrique francophone sur le modèle des systèmes de retraite par répartition

Généralement, les systèmes de retraite sont conçus pour le secteur formel (les agents de l'état, les employés du secteur privé et certains corps de métier particulier) et sont mis en place peu avant les indépendances bien que la gestion de la branche retraite soit intervenue plus tard dans les années 1960-1970 (Gbongue, 2016). En effet, les États africains « ont ainsi maintenu une logique de justice commutative, où la prestation est liée à l'effort contributif passé, plutôt que de s'inscrire dans une logique de pension universelle forfaitaire » (Jean-Marc Dupuis *et alii.*, 2011). La pension n'est acquise que sous condition d'une durée d'au moins dix années. Une distinction est souvent opérée entre la durée d'immatriculation qui peut atteindre vingt ans et la durée de cotisation, sensiblement plus courte. Lorsque l'assuré ne remplit pas la condition de durée, il a droit, au mieux, au remboursement des cotisations versées.

Cependant, ce type de règle aboutit à pénaliser les salariés les plus précaires et les carrières les plus courtes. Le calcul de la pension s'effectue en pourcentage d'un salaire moyen calculé sur un nombre d'année réduit. Le mode de calcul en annuités simplifie leur tâche, mais n'encourage pas à cotiser et favorise les carrières complètes au détriment des autres, renforçant la tendance à considérer les prestations comme un cadeau, voire comme un privilège, et non comme la contrepartie des cotisations et de la mise en œuvre d'une mutualisation du risque.

En outre, l'absence de suivi des carrières et la prise en compte des dernières années pour le calcul de la pension encourage la fraude et avantage ceux qui connaissent des carrières fortement ascendantes. Inversement, les conditions de durée minimum de carrière découragent les salariés précaires de cotiser pour des droits qu'ils n'obtiendront pas. Dans le meilleur des cas, ils se verront reverser leurs cotisations non ou mal revalorisées. Les régimes bismarckiens entraînent en fait une redistribution très importante des salariés les plus précaires vers les salariés les plus privilégiés (Mouton P., 1974).

L'Afrique anglophone sur le modèle des systèmes de retraite de capitalisation

L'Afrique anglophone se caractérise à l'origine par le recours à la capitalisation. Les régimes d'entreprise fonctionnent, ou sont censés fonctionner, selon cette technique. Il en va de même pour les « fonds de prévoyance » publics. Il s'agit d'une épargne retraite obligatoire et individuelle qui, sauf exception, ne débouche pas sur le service d'une rente viagère, mais sur le versement d'un capital au moment du départ à la retraite. Du côté des avantages, les fonds de prévoyance présentent celui de ne pas avoir à supporter les risques et la charge administrative du versement de pensions viagères. Ils pourraient, en outre, contribuer à la croissance économique en développant une épargne investie localement.

Par rapport aux rentes viagères en prestations définies des régimes bismarckiens, c'est un inconvénient majeur et cette solution est considérée comme un pis-aller. Le versement d'un capital pouvait paraître adapté en 1961, lorsque la plupart des salariés conservaient des liens étroits avec la terre et leur communauté villageoise et alternait activité salariée et activité agricole (Mouton P, 1974). Ceci d'autant plus que la propriété foncière, principale source de sécurité, n'était réellement garantie que par la présence de la famille et le travail de la terre. En 2019, l'urbanisation croissante, les migrations, l'explosion démographique, rendent ce schéma dépassé. Par ailleurs, le recours à la capitalisation suppose des conditions qui sont loin d'être toujours remplies, telles que l'existence de marchés financiers performants et la stabilité monétaire.

Mais, si l'Afrique francophone est demeurée attachée au modèle bismarckien, l'Afrique anglophone a évolué vers une grande diversité de solutions. Seuls le Kenya et l'Ouganda demeurent fidèles aux seuls fonds de prévoyance (Wandera O. *et al.*, 2015). Parmi les autres États anglophones, certains ont évolué vers le modèle bismarckien (la Tanzanie, le Libéria, le Ghana, etc).

Un autre groupe de pays est parvenu à assurer une couverture universelle de leurs populations. Certains ont adopté le modèle « beveridgien », le Botswana, le Lesotho, l'île Maurice, la Namibie et les Seychelles. Le régime national verse une pension forfaitaire sous condition de résidence. S'y ajoute, aux Seychelles, un régime contributif de type bismarckien. Les autres ont retenu la formule d'une pension minimum versée sous condition de ressources. En Afrique du Sud, elle complète les très nombreux fonds de pension pour les salariés du secteur privé, au Libéria, elle complète un régime bismarckien, au Swaziland, elle complète un fonds de prévoyance.

Diversité des pensions pour le système de retraite camerounais

Le système de retraite camerounais est un système contributif de type bismarckien. Le Cameroun dispose de trois systèmes de sécurité sociale pour les personnes dotées de capacité contributive, à savoir (i) le système des travailleurs salariés ; (ii) des fonctionnaires et assimilés et le dernier mis en place en 2014 (iii) les assurés volontaires.

(i). Régimes de retraite obligatoires

Ces régimes sont basés sur le principe de l'assurance sociale et de la répartition. L'architecture actuelle des systèmes de retraite au Cameroun couvre les salariés des secteurs privés formel, public et récemment les assurés volontaires (tableau 1).

Tableau 1. Nombre de bénéficiaires de pensions de vieillesse (pensions de droit direct), 2007-2015

	2007	2009	2015	2016
Secteur privé (CNPS)	39 360	44 049	54 847	
Fonctionnaires	83 190	96 792	133 000	
Assurés volontaires				113 000

Le système actuel se décline en deux composantes :

– Le régime des Fonctionnaires et assimilés¹, géré par le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative.

La retraite normale d'un fonctionnaire fait suite à la cessation régulière de ses fonctions et donne droit à une pension mensuelle payée par le trésor public. La limite d'âge (âge au-delà duquel le fonctionnaire n'est pas autorisé à poursuivre son activité) d'admission à la retraite est de 50 ans pour les fonctionnaires des catégories² C et D et 55 ans pour ceux des catégories A et B, à l'exception de ceux régis par certains statuts particuliers ou spéciaux³.

– Le régime des travailleurs du secteur privé et des personnels de l'État (employés des sociétés publiques et parapubliques) relevant du code du travail, géré par la CNPS.

L'assuré qui atteint l'âge de 60 ans, a droit à une PV s'il a été immatriculé à la CNPS depuis au moins 15 ans, accompli 180 mois d'assurance dont au moins 60 au cours des 10 dernières années précédant la date d'admission à la pension et avoir cessé toute activité salariale.

(ii). Régime des assurés volontaires

L'assurance volontaire offre la possibilité à toute personne exerçant des professions libérales et aux acteurs du secteur informel de s'affilier à la CNPS pour garantir le risque vieillesse, d'invalidité et de décès en contrepartie du paiement d'une cotisation mensuelle correspondante à 7 % du revenu du travailleur, sur la base du revenu annuel établi d'un commun accord entre le travailleur et la CNPS.

Persistance des inégalités de pensions vieillesse en fonction des caractéristiques socioculturelles

Le facteur déterminant de l'inégalité entre les sexes est la conjugaison de la discrimination exercée à l'égard des femmes sur le marché du travail et des régimes de protection vieillesse qui ne corrigent pas et parfois même amplifient les différences qui découlent des conditions du marché du travail (Behrendt et Woodall, 2015). La couverture légale des femmes est légèrement inférieure à celle de l'ensemble de la population (64,1 %). L'accès aux prestations de vieillesse est étroitement lié aux inégalités qui

¹ Deux institutions, à savoir la CNPS et le Ministère des Finances (MINFI), sont actuellement chargées de gérer les prestations vieillesse. La gestion des pensions vieillesse des fonctionnaires, magistrats, du personnel de la Sûreté Nationale, de l'Administration pénitentiaire, des auxiliaires d'Administration et d'autres agents de l'État relève du ressort du Ministère des Finances. Il convient de signaler que jusqu'en 1990, la gestion des prestations vieillesse des contractuels et agents de l'État était du ressort de la CNPS. Suite aux nombreuses difficultés éprouvées par la CNPS pour assurer le paiement des pensions vieillesse des agents de l'État, le MINFI a pris la relève à partir de 1992.

² Selon l'Article 9 du statut de la fonction publique, les fonctionnaires sont répartis en quatre catégories désignées dans l'ordre hiérarchique décroissant par les lettres A, B C, et D.

– Les postes de travail de la catégorie A correspondent aux fonctions de conception, de direction, d'évaluation ou de contrôle.

– Les postes de travail de la catégorie B correspondent aux fonctions de préparation, d'élaboration et d'application.

– Les postes de travail de la catégorie C correspondent à des tâches d'exécution spécialisée.

– Les postes de travail de la catégorie D correspondent à des tâches d'exécution courante ou de grande subordination.

³ Personnels recrutés et gérés directement par l'Assemblée Nationale ; agents des collectivités publiques locales, des organismes parapublics et des établissements publics à caractère administratif, culturel, scientifique, industriel et commercial n'ayant pas la qualité de fonctionnaire ; agents de l'État relevant du code du travail, etc.

existent sur le marché du travail et dans l'emploi. Les femmes ont toujours été moins nombreuses que les hommes dans l'emploi salarié, surtout sur les marchés du travail formels (BIT, 2012c). De même, les femmes sont systématiquement moins bien rémunérées que les hommes (BIT, 2015i), ce qui réduit les montants cotisés pour leur vieillesse. Comme elles ont tendance à assumer une plus grande part des responsabilités familiales, elles sont plus susceptibles de raccourcir ou d'interrompre leur carrière professionnelle et risquent davantage de travailler dans des emplois précaires et informels, ce qui compromet également leur capacité de se constituer des droits à pension. Peu de systèmes de protection vieillesse répondent de manière équitable aux besoins des hommes et des femmes : ces dernières sont beaucoup moins bien couvertes par les pensions contributives que les hommes et perçoivent des montants plus faibles en moyenne (Razavi et coll., 2012).

En ce qui concerne l'accès au service de santé, il convient de rappeler qu'au niveau mondial, le déficit de couverture en zone rurale est 2,5 fois plus élevé qu'en zone urbaines (OIT, 2017). Or, le niveau de vie ou celui de pauvreté s'avère être déterminant dans les différentes offres de choix de santé de la personne âgée (Luca Barbone, 2009) montrent que les riches accèdent plus aux formations sanitaires que les personnes de la classe moyenne et beaucoup plus les pauvres, surtout dans un contexte de déficit de structures spécialisées pour les personnes âgées. Par exemple, le Cameroun ne compte qu'un seul centre spécialisé en soins spécifiques aux personnes âgées fonctionnel (MINSANTE, 2009). Il apparaît que la branche « assurance-maladie », n'est pas encore couverte par le système national de sécurité sociale au Cameroun et l'une des conséquences étant l'augmentation du taux de pauvreté au sein de cette couche de population (INS, 2015).

Quant au taux de pauvreté, la part de la population pauvre a augmenté de 12 % entre 2007 et 2014, pour atteindre 8,1 millions d'habitants⁴, en raison d'une croissance démographique plus rapide que le rythme de réduction de la pauvreté. L'on constate que les zones rurales concentrent l'essentiel des populations pauvres (90,4 %) au Cameroun (INS, 2015). La population rurale étant privée d'accès aux soins de santé à plusieurs titres, elle est obligée de déboursier des montants importants pour être soignée, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire (OIT, 2017). Pourtant c'est en milieu rural que l'on retrouve davantage des personnes âgées qui ont un accès différentiel à la sécurité sociale. Les régions fortement urbanisées enregistrent le plus grand nombre de bénéficiaires des pension-retraite dans la mesure où ils offrent davantage d'opportunités en termes d'emplois modernes dans des entreprises parapubliques et/ou privées affiliées à la CNPS. « Ces entreprises garantissent presque automatiquement à tous leurs employés arrivés en fin de carrière, dans des conditions bien spécifiées, une pension-retraite » (BUCREP, 2011).

Cadre conceptuel

Hypothèses

Hypothèse principale

Cette hypothèse s'énonce comme suit : les personnes âgées pensionnées au Cameroun se retrouvent dans la pauvreté du fait de l'opérateur de sécurité sociale avec lequel elles sont rattachées, de leurs caractéristiques personnelles et du contexte dans lequel elles vivent.

⁴ Source : World Bank, <https://www.banquemondiale.org/fr/country/cameroon/overview>.

Hypothèses dérivées

Les hypothèses spécifiques que cette étude vise à vérifier sont :

Hypothèse 1 :

Les opérateurs de sécurité sociale au Cameroun fournissent des prestations différentes en ce qui concerne l'âge, l'assurance maladie et les prestations familiales. Ce décalage entraîne des pensions vieillesse diverses et un niveau d'accumulation des biens tout au long de la carrière différente selon l'appartenance à l'un ou l'autre opérateur. D'où l'hypothèse selon laquelle les pensionnés âgés bénéficiant du régime des retraites de la CNPS courent moins le risque de se retrouver dans la pauvreté que leur homologue bénéficiant du régime des retraites du ministère des finances.

Hypothèse 2 :

Les femmes se retrouvent généralement dans les carrières hachées et entrecoupées comparativement aux hommes. De plus, à cause des plafonds de verres, elles occupent moins les postes prestigieux que les hommes et se retrouvent en retraite avec des pensions vieillesse inférieures à celles des hommes. On peut ainsi postuler que les pensionnées âgées de sexe féminin courent plus le risque d'être pauvre que leurs compères de sexe masculin.

Hypothèse 3 :

L'état de santé de la personne âgée exerce une influence significative sur la pauvreté. On s'attend à une prévalence de la pauvreté plus importante chez les pensionnés malades.

Hypothèse 4 : les zones rurales concentrent la majorité des populations pauvres. On s'attend à une prévalence forte de la pauvreté chez les pensionnés âgés vivant en milieu rural.

Données et méthodes

Les données que nous utilisons dans cette étude sont celles de la quatrième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM4) de 2014 au Cameroun. L'échantillon de l'ECAM4 est un échantillon aléatoire, stratifié et tiré à 2 degrés. L'unité primaire de sondage est la ZD et l'unité secondaire le ménage. L'échantillon de cette enquête comprend environ 12 847 ménages répartis dans 1 024 grappes, encore appelées zones d'enquête, dans les 12 régions d'enquête qui couvrent le territoire national.

Notre choix a porté sur cette source de données, car outre les informations sur l'état de santé auto-déclaré, on y retrouve également les informations sur les caractéristiques socioculturelles, économiques et démographiques des individus.

Notre échantillon est composé de personnes âgées affiliées à un régime de retraite âgées d'au moins 55 ans pour un total de 280 personnes.

Méthodes d'analyse

La démarche analytique comportera deux volets : l'un descriptif et l'autre explicatif. En d'autres termes, nous aurons recours à l'analyse descriptive bivariée et à une approche multivariée, à travers la régression logistique.

L'analyse descriptive permettra de vérifier la corrélation entre la variable expliquée et chacune des variables explicatives.

L'approche multivariée, à travers la régression logistique, permet de décrire non seulement les interdépendances entre les variables explicatives mais aussi de déterminer les risques d'être pauvres, la contribution de chacune des variables explicatives à l'occurrence du phénomène étudié.

Variables de l'étude

Variable dépendante

Notre variable d'étude dépendante est la pauvreté des personnes âgées. Il s'agit d'une variable dichotomique qui prend la valeur :

$$Y_{i} = \begin{cases} 1 & \text{si l'enquêté est pauvre} \\ 0 & \text{sinon} \end{cases}$$

Cette variable construite à partir du revenu qui a été approché par la consommation finale des ménages qui reflète d'ailleurs mieux le niveau de vie de ces derniers.

Prise en compte de la composition des ménages dans la construction de la variable « pauvreté »

La pauvreté est un phénomène qui a plusieurs dimensions et est difficilement quantifiable. Elle se manifeste cependant par : la faiblesse ou l'absence de revenus, un logement précaire, une mauvaise santé et bien d'autres causes. Ces causes varient cependant d'une région à une autre, d'un groupe de personnes à d'autres, ainsi d'un ménage à un autre. Pour le cas de cette étude, la pauvreté n'est pas prise en compte sur un individu âgé, mais le ménage dans lequel il vit.

La pauvreté dans notre cas d'espèce est monétaire. La méthodologie de mesure de la pauvreté retenue est celle de l'approche par les coûts des besoins essentiels. C'est un indicateur mesure du bien-être du ménage [conçu avec le recours à l'analyse en composante principale (ACP)]. Nous avons affaire à un agrégat de consommation annuelle des ménages par équivalent-adulte, construit en plusieurs étapes. « D'abord, on calcule un agrégat de consommation au niveau du ménage. Ensuite, pour tenir compte des différences dans la composition des ménages, on le normalise en le divisant par le nombre d'équivalent-adultes du ménage. Enfin, on procède à une dernière normalisation en le divisant par un déflateur spatial qui prend en compte les différences du coût de la vie entre les régions, provenant de diverses sources d'approvisionnement, de coûts de transport et autres coûts de transaction ». [Quatrième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM 4) tendances, profil et déterminants de la pauvreté au Cameroun entre 2001 et 2014, INS Cameroun, décembre 2015].

Après la construction de l'indicateur de bien-être, la prochaine étape consiste en la détermination du seuil de pauvreté monétaire. Par définition, le seuil est un niveau de l'indicateur de bien-être qui conduit à déterminer si un ménage est pauvre...

« Depuis 2001, la méthode du coût des besoins de base est utilisée pour construire le seuil absolu de pauvreté. Cette méthode consiste à déterminer dans un premier temps un seuil de pauvreté alimentaire et à y ajouter ensuite un montant correspondant aux besoins de base non alimentaires ».

Le seuil de pauvreté des ménages en 2014 est ainsi de 339 715 FCFA par équivalent adulte et par an. Ce dernier intègre dans sa conception la taille du ménage et les revenus apportés par les autres membres adultes du ménage. Des éléments qui ne se retrouvent plus pertinent pour être intégrer dans l'analyse.

Cette façon de procéder trouve un fondement contextuel d'après les données de l'enquête EDS-MICS 2011, 64 % des personnes âgées sont chefs de ménage. 34 % parmi elles sont des femmes. Seules 3,67 % des personnes âgées vivent seules. Dans l'ensemble, les personnes âgées vivent dans les ménages de grande taille, ayant en moyenne plus de 9 personnes. S'agissant du mode de cohabitation résidentielle des personnes âgées, elles habitent le plus souvent avec leurs enfants adultes. Ceci est une stratégie qui permet de minimiser les dépenses à cause de la pauvreté qui sévit dans la plus-part des foyers ; toutes les parties étant gagnantes dans ce mode de cohabitation.

Variables opérationnelles et indicateurs de concept

Tableau 2. Indicateurs de concepts et variables opérationnelles

Concepts	Variables opérationnelles	modalités de référence	Effectifs des modalités
Caractéristiques individuelles	Sexe	Masculin (Réf)	214
		Féminin	66
	Groupe d'âge	Moins de 60 ans (Réf)	241
		Plus de 60 ans	39
	Statut matrimonial	Marié	238
Seul (réf)		42	
Facteurs de modernisation	Le niveau d'instruction	Non scolarisé	15
		Primaire	37
		Seconsupérieur (Réf)	227
	Évolution des revenus	Augmentés	103
		Diminués	30
		Inchangés (Réf)	147
État de santé	maladie	malade	106
		Pas malade (Réf)	174
	Santé perçue	Bonne (Réf)	187
		mauvaise	93
	Handicap	Oui handicap	34
		Pas handicap (réf)	243
Contexte résidentiel	Milieu de résidence	Urbain	216
		Rural (Réf)	64
Type d'opérateur de la sécurité sociale	Régime de retraite CNPS	Bénéficie CNPS	163
		Ne bénéficie pas CNPS (Réf)	117
Niveau de vie	Pauvreté de pensionnées âgées	Pauvres	14
		Non pauvres	266

Source : Exploitation des données de l'ECAM (2014), Cameroun

Relation entre les variables indépendantes et la pauvreté chez les personnes âgées pensionnées

Dans cette section, nous identifions, les variables indépendantes significativement corrélées avec la variable dépendante. Ainsi, nous procéderons aux analyses bivariées. La description des variations différentielles de la pauvreté se fera à partir des risques relatifs de chacune des différentes modalités des variables explicatives. Il ressort des analyses bivariées (tableau 4) que ce ne sont pas toutes les variables indépendantes qui entretiennent une association significative avec le phénomène à expliquer. Ainsi, les

relations de dépendance des variables suivantes avec la pauvreté chez les retraités pensionnés ne se sont pas avérées significatives au seuil de 10 % : le sexe, groupe d'âge, statut matrimonial, handicap, maladie, santé perçue. Toutes les autres variables retenues pour cette étude se sont associées de façon significative au phénomène étudié.

Résultats

Hiérarchisation des variables

Le tableau ci-dessous fait ressortir la hiérarchisation des variables explicatives selon leur contribution respective à l'explication du phénomène étudié.

Tableau 3. Hiérarchisation des variables

Variabes	X_i	X_f	$(X_f - X_i)/X^f$	Contrib (%)	Rang
Allocation CNPS	29,96	35,79	0,16289466	16,29	2
Milieu de résidence	31,95	35,79	0,10729254	10,73	4
Niveau d'instruction	24,82	35,79	0,3065102	30,65	1
Évolution des revenus	32,54	35,79	0,09080749	9,08	7
Sexe	34,83	35,79	0,02682313	2,68	9
Groupe d'âge	34,25	35,79	0,04302878	4,30	8
Statut matrimonial	35,74	35,79	0,00139704	0,14	10
Handicap	32,07	35,79	0,10393965	10,39	5
Maladie	31,58	35,79	0,11763062	11,76	3
Santé perçue	32,65	35,79	0,087734	8,77	6

Identification des facteurs explicatifs de la pauvreté des personnes âgées pensionnés : une analyse : une approche multivariée, à travers la régression logistique

Nous recourons aux modèles de régression logistique à pas croissant pour rendre compte des variations des effets intrinsèques de chaque variable indépendante en présence d'autres variables sur la pauvreté des personnes âgées pensionnées au Cameroun.

Modèle 0 (M0) : Modèle brut ;

Modèle 1 (M1) : type d'opérateur de la sécurité sociale + Milieu de résidence

Modèle 2 (M2) : M1 + niveau d'instruction ;

Modèle 3 (M3) : M2 + évolution des revenus ;

Modèle 4 (M4) : M3 + sexe ;

Modèle 5 (M5) : M4 + groupe d'âge ;

Modèle 6 (M6) : M5 + statut matrimonial ;

Modèle 7 (M7) : M6 + handicap ;

Modèle 8 (M8) : M7 + maladie ;

Modèle 9 (M9) : M8 + santé perçue.

Tableau 4. Modèle à pas croissant

VARIABLES	Effets Brut	Effets net								
		M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9
Type d'opérateur de la sécurité sociale										
Bénéficiaire CNPS	0,269**	0,25**	0,305*	0,352ns	0,323*	0,303*	0,301*	0,253*	0,222**	0,176**
Non bénéficiaire CNPS	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Milieu de résidence										
Urbain	0,371*	0,345*	0,267**	0,259**	0,235**	0,22**	0,228**	0,221**	0,209**	0,264**
Rural	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Niveau d'instruction										
Non scolarisé	9,25***		10,50***	12,37***	12,3***	11,8***	11,84***	14,09***	16,78***	15,50***
Primaire	5,78***		5,435**	5,78**	6,30***	5,61**	5,62**	6,36**	7,00***	6,055**
Secondaire supérieur	Réf		Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Évolution (mensuelle ou annuelle) des revenus de l'emploi										
Augmentés	0,271*			0,259ns	0,26ns	0,26ns	0,26ns	0,206ns	0,213*	0,253ns
Diminués	0,978ns			0,547ns	0,45ns	0,45ns	0,452ns	0,466ns	0,387ns	0,387ns
Inchangés	Réf			Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Sexe										
Masculin	4,203ns				4,68ns	4,30ns	4,39ns	3,671ns	3,032ns	2,781ns
Féminin	Réf				Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Groupe d'âge										
Moins de 60 ans	Réf					Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Plus de 60 ans	2,64ns					1,88ns	1,89ns	1,619ns	2,042ns	2,665ns
Statut matrimonial										
Marié	2,368ns						0,928ns	1,166ns	1,126ns	1,291ns
Seul	Réf						Réf	Réf	Réf	Réf
Handicap										
Oui handicap	2,285ns							4,374*	4,822**	5,819**
Pas handicap	Réf							Réf	Réf	Réf
Maladie										
Malade	1,52ns								3,345*	3,783**
Pas malade	Réf								Réf	Réf
Santé perçue										
Bonne	3,12ns									4,251ns
Mauvaise	Réf									Réf
Pseudo r ²		0,0769	0,1735	0,2038	0,2282	0,2355	0,2355	0,2611	0,2937	0,3219
Prob > Chi2		0,0139	0,0007	0,0009	0,0007	0,0010	0,0019	0,0012	0,0006	0,0004

Note : signification au seuil de 10 % ; ** de 5 % ; *** de 1 % ; ns non significatif ; (Réf) désigne le groupe de référence

Le modèle a une variance expliquée de 32,19 % et une courbe LROC qui dépasse les 90 % (0,9066) d'où la robustesse du modèle pour l'explication de la pauvreté des personnes âgées pensionnées. Toutefois, les résultats doivent être pris avec une certaine prudence en raison de la faiblesse des effectifs (seulement 14 individus émargent au groupe « Pauvre »).

MÉCANISMES D'ACTION DES VARIABLES INDÉPENDANTES SUR LA PAUVRETÉ DES PERSONNES ÂGÉES PENSIONNÉES

Le milieu de résidence

Le milieu de résidence contribue à hauteur de 11 %, à l'explication de la pauvreté chez les retraités pensionnés. Il demeure un des facteurs discriminant du phénomène à expliquer. La probabilité d'être pauvre est plus forte en zone rurale qu'en milieu urbain. En effet, les citadins ont 73 % moins de risque d'être pauvre que les ruraux pensionnés. Il importe de souligner que l'effet associé au milieu urbain connaît une hausse lorsque nous considérons la santé perçue du retraité. L'appréciation de la santé constitue donc une variable intermédiaire par laquelle le phénomène a été étudié. Par contre, la prise en compte du niveau d'instruction et la tranche d'âge réduisent le pouvoir explicatif du milieu de résidence. Ainsi, une partie du désavantage, au point de vue de la pauvreté chez les retraités, des citadins sur leurs congénères du milieu rural, s'explique par leur niveau d'instruction et la tranche d'âge à laquelle ils appartiennent. En effet, le niveau d'instruction permet aux individus d'avoir une carrière professionnelle donnant droit à une pension retraite. On peut comprendre qu'avoir une pension retraite réduirait la précarité des retraités en milieu urbain contrairement à leurs congénères du milieu rural. Bien plus, traditionnellement, les personnes âgées dépendent essentiellement de leurs enfants ou petits-enfants ou des services de leurs parents pour subsister, se soigner et se loger, etc. Ces valeurs sont de plus en plus négligées et les personnes âgées, plus nombreuses et très nombreuses dans les agglomérations rurales, se voient progressivement abandonnées à leur sort, dans un contexte où seul un nombre assez restreint de travailleurs, généralement employés du secteur moderne de l'économie ont droit à la sécurité sociale.

Le type d'opérateur de la sécurité sociale

Le type d'opérateur de la sécurité sociale est une variable qui contribue à raison de 16 % à l'explication de la pauvreté chez les personnes retraitées. L'influence du régime de retraite s'explique aisément : le nombre d'années et le niveau de cotisations déterminent pour chaque retraité le montant de sa pension. Comme tout dispositif de transfert, les systèmes de retraite ont une incidence sur la répartition des revenus. Ils peuvent réduire, augmenter ou laisser inchangés les inégalités entre retraités à l'intérieur d'une génération ou d'une génération à l'autre. Les effets du régime de retraite estimés à partir de la régression logistique multivariée laissent apparaître que la probabilité d'être pauvre chez les retraités est plus élevée chez les non bénéficiaires de la CNPS. Ainsi, les bénéficiaires des pensions retraite CNPS courent 82 % moins de risque d'être pauvre. La prise en compte dans le modèle de toutes les variables entraînent une forte diminution de risque d'être pauvre chez tous les pensionnés CPNS.

Le Niveau d'instruction

Le niveau d'instruction est la variable qui contribue le plus à l'explication du phénomène (31 %) et s'avère significatif à toutes les étapes du modèle. Ainsi, les non scolarisés ont près de 16 % plus de chance d'être pauvres que les retraités issus de l'enseignement supérieur. En d'autres termes, la pauvreté chez les personnes âgées est fonction du niveau d'instruction. Moins on est instruit, plus on a de chance d'être pauvre. Cela s'explique aisément dans un régime par répartition où les pensions retraites sont fonction de la carrière de l'individu qui est tributaire du niveau d'instruction. Ce résultat va dans le sens des données d'ECAM 4 qui montrent que le taux de pauvreté dans les ménages dont le chef n'a jamais été à l'école est 4,8 fois plus élevé que celui des ménages dont le chef a le niveau secondaire 2nd cycle.

L'Handicap

L'état de santé, à travers « le handicap » contribue à 10 % à l'explication de la pauvreté chez les retraités pensionnés. Le pensionné ayant un handicap à la retraite court près de 6 % plus le risque d'être pauvre. Les personnes âgées sont généralement présentées comme une catégorie vivant dans des conditions socio-économiques précaires, connaissant des problèmes de logement et d'alimentation, et souffrant de graves déficiences physiques et mentales les rendant totalement ou partiellement dépendantes. On peut donc comprendre que cette variable influence la pauvreté chez les personnes âgées pensionnées par l'intermédiaire du groupe d'âge et de statut matrimonial de la personne handicapée.

La maladie⁵

Comme le « handicap », la variable « maladie » s'avère être importante à l'explication de la pauvreté chez les retraités pensionnés. Ainsi, elle contribue à raison de 12 % au phénomène étudié. Les malades pensionnés à la retraite ont 6 % plus de chance d'être pauvres que les non malades.

Conclusion

Il a été question dans cet article de déterminer le niveau et l'impact de pauvreté chez les personnes âgées couvertes par un système de retraite. Pour y arriver, nous avons effectué une brève revue de la littérature qui nous conduit à l'élaboration de la méthodologie utilisée. Les données mobilisées ont été celles de quatrième enquête camerounaise auprès des ménages. Il ressort de notre analyse que les hypothèses sur le type d'opérateur de sécurité sociale, le contexte résidentiel et en partie les caractéristiques personnelles via la santé sont vérifiées. Par contre l'hypothèse sur l'influence du genre sur la pauvreté des pensionnés âgés est infirmée. Ces résultats nécessitent une certaine prudence dans leur exploitation en raison de la faiblesse des effectifs. Ils devraient être confirmés en s'appuyant sur d'autres données plus riches.

⁵ La maladie s'entend ici comme une dégradation ou une altération de la santé ou de l'équilibre habituel nécessitant des soins et une prise en charge spécifiques pour son traitement. Le handicap est défini, dans cette enquête, comme une incapacité physique, mentale ou sensorielle qui affecte ou limite les activités de la vie quotidienne.

En l'état actuel de ce travail, l'hypothèse générale n'est que partiellement vérifiée. Les systèmes de protection vieillesse ont un double objectif : atteindre toutes les personnes âgées dans le besoin en leur servant des prestations d'une valeur monétaire adéquate. Cependant, on note que toutes les sociétés n'ont pas la même perception de ce qu'est une pension de vieillesse adéquate. Cette perception dépend du partage des responsabilités entre l'individu et l'État, la redistribution et le soutien à apporter aux pauvres et aux personnes vulnérables ainsi que la solidarité intergénérationnelle. Elle varie aussi en fonction de l'âge de départ à la retraite, du niveau de sécurité de revenu qu'il convient de garantir et à qui, et du degré de solidarité intergénérationnelle qui doit entrer dans le financement des pensions.

Bibliographie

- BUCREP. 2011. Situation socio-économique des personnes âgées, Vol II, Tome XII, Cameroun, 192 p.
- BIT. 2015i. Rapport mondial sur les salaires 2014/15 : salaires et inégalités de revenus (Genève).
- BIT. 2012c. Global Employment Trends for Women 2012 (Genève).
- CNPS. 2013. *Recueil Statistique*, Cameroun.
- Cherkaoui, M. 2009. Vieillesse, Transition Démographique et Crise des Systèmes de Retraite : Cas du Maroc. *Thèse de doctorat en sciences économiques* Université de Québec.
- Gbongué F. *et al.* 2015. État des lieux des systèmes de retraite en Afrique subsaharienne francophone. Version 2.7, France.
- Holzmann R. 2000. La réforme des retraites : l'approche de la Banque mondiale, in *Revue Internationale de Sécurité Sociale*, Vol. 53, No. 1, Washington, DC.
- ILO. 2014. Building economic recovery, inclusive development and social justice, *World Social Protection Report 2014/15* : Geneva, 364 p.
- INS. 2015. *Tendances, Profil et déterminants de la pauvreté au Cameroun entre 2001 et 2014*, Yaoundé.
- Jean-Marc Dupuis *et al.* 2011, *L'impact des systèmes de retraite sur le niveau de vie des personnes âgées au Maghreb*, Économie et Statistiques n° 441-442, 2011.
- Kemeze Francis Hyppolite. 2011. Crise économique et crise du système de retraite au Cameroun, *PhD candidate in Applied Agricultural Economics and Policy*, University of Ghana, Legon.
- Luca Barbone. 2009. Pensions and social security in sub-Saharan Africa issues and options, *Paper presented at the XIII International Social Security Association African Regional Conference*, Accra, Ghana 6-9 July 1999.
- MINSANTE. 2009, Stratégie Sectorielle de Santé 2001-2015, 109 p.
- Motazé, L. P. 2008. L'Afrique et le Défi de l'Extension de la Sécurité Sociale : l'exemple du Cameroun. Pyramide papyrus presse, Paris.
- République du Cameroun. 2009. Guide pratique pour la retraite et la liquidation des droits, MINFOPRA, Cameroun.
- Mouton Pierre. 1974. *La sécurité sociale en Afrique au sud du Sahara, tendances, problèmes et perspectives*, BIT Genève 1974.
- OIT. 2017. *Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019 : protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable*, Genève, Bureau international du Travail, 2017
- Unfpa et HelpAge International. 2012. Vieillir au vingt et unième siècle : Une victoire et un défi, New York, NY 10158, USA.
- WANDERA O. *et al.* 2015, « Determinants of access to healthcare by older persons in Uganda : a cross-sectional study », *International Journal for Equity in Health*, pp. 67-77